



Lauterbacher Nouvelles

www.niederlauterbach.fr

Chers/Chères Concitoyens(nes)

A cette période de l'année, je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel et au nom de la Municipalité, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nous sommes très heureux de vous annoncer que le traditionnel repas de Noël des Aînés aura lieu cette année. Si, toutefois, la situation de la pandémie devait évoluer dans le mauvais sens, nous n'aurons pas d'autre choix que de nous plier aux règles sanitaires en vigueur à ce moment là.

Mais j'espère que cette fin d'année, qui est habituellement une période de convivialité, une période où nous aimons nous retrouver ensemble, avec nos familles, avec nos amis, pour fêter Noël et le passage vers la nouvelle année, retrouve toute sa saveur.

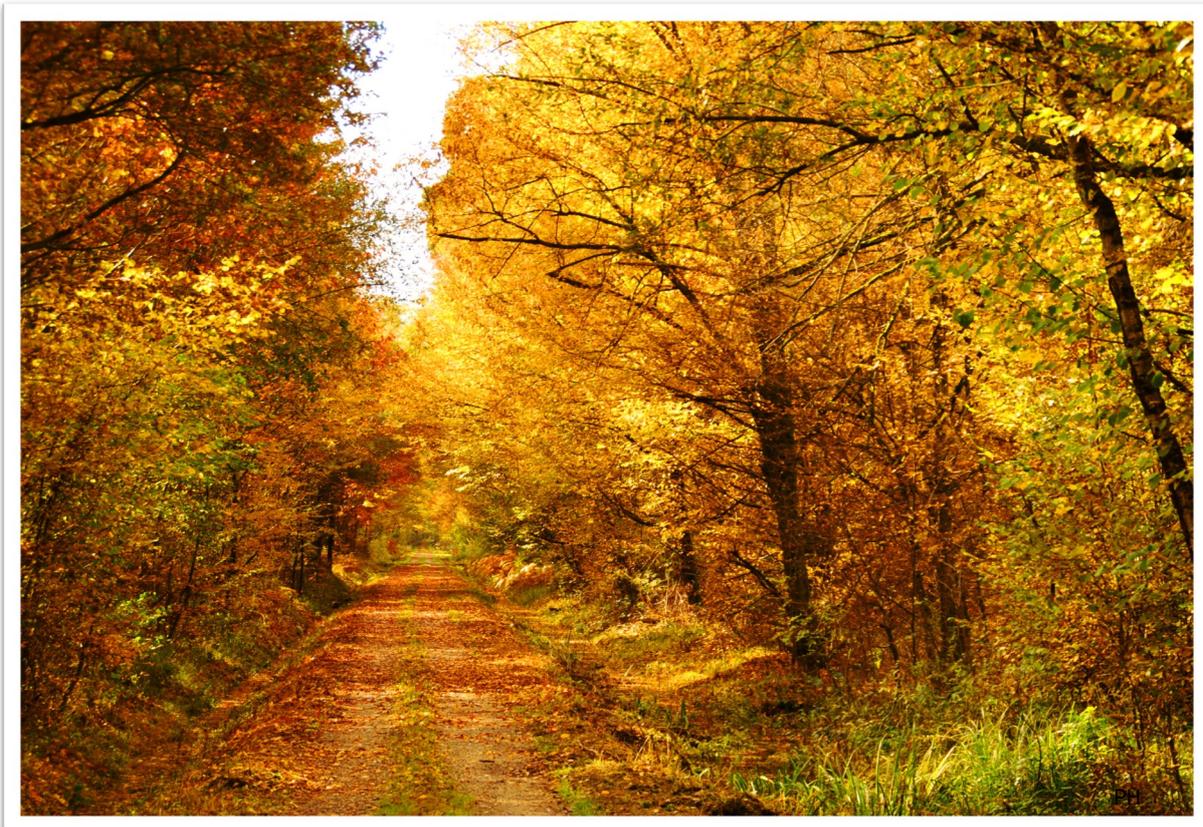
Je souhaite adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Je tiens aussi à exprimer ma plus profonde reconnaissance à nos agents de nos services municipaux, qui se sont montrés à la hauteur, en mettant en œuvre la continuité d'un service public de qualité.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes et de bons moments en famille.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Le Maire,
A. FRITZ**



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations du Conseil Municipal sont affichées à l'extérieur de la mairie sur notre panneau d'affichage.

SEANCE DU 11/10/2022

Présents : Mmes : BECHTOLD Chantal, DECK Marianne, KREUTZBERGER Marie,

MM : FRITZ André, WEIGEL Éric, EHRARD Antoine, ZERMANN Cédric, CIVIDINO Daniel, HEINTZ Vincent, KREUTZBERGER Luc

Absents excusés : Mmes et MM : HUFSCHEMIDT Sandrine, ENGELHARD Jean-Michel, HERBEIN Alain, MITTENBUHLER Damien, VOLTZ Nicolas

Aide au ravalement de façades : examen du dossier

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, alloue l'aide au ravalement de façades de :

- **617€** à M. RUFF Dominique pour l'immeuble situé au 2A Rue du Café
Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Création d'un emploi d'Adjoint technique territorial

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2022 pour les fonctions d'Adjoint technique territorial.

Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire, qui a engagé la Modification Simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), expose l'objet de cette modification et les justifications du recours à la procédure simplifiée, prévue aux termes des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire détaille les points qui ont nécessité le recours à cette procédure :

- Spécifier les activités de service autorisées en secteurs Ue et Uea.
- Adapter les modalités d'implantation des constructions au droit des emprises publiques en secteur Ur, Ue et Uea.
- Faciliter l'isolation extérieure des constructions au droit des limites séparatives.
- Réduire les pentes minimales de toiture en secteur Uh et Uj.
- Faciliter la prise en compte de la problématique des pentes dans l'édification des clôtures.
- Supprimer le recul minimal de 8m imposé pour les constructions établies en zone AU au droit des secteurs Uh et Ur.
- Porter la pente minimale de toiture de 45° à 30° en secteur AU
- Préciser les conditions d'implantation des clôtures secteur AU
- Redéfinir la taille des abris de pâture en secteur Anc

Le projet de la Modification Simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme a été transmis aux personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme. Les avis reçus seront joints au dossier de consultation du public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-40, L.153-45 à L.153-48, R153-20 et R153-21 ;

VU la délibération du 2 mars 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU le projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées sont mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations ;

CONSIDERANT qu'en application de ces mêmes dispositions, les modalités de la mise à disposition sont précisées par l'assemblée délibérante et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition ;

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée tel qu'il est annexé à la présente délibération est prêt à être mis à la disposition du public,

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver les modalités suivantes de la mise à disposition du public du projet de Modification Simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme :

Le projet de modification, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme sont mis à disposition du public pendant un mois, du 1^{er} décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet <https://niederlauterbach.pragma-scf.com>

Un registre à feuillets non mobiles côtés et paraphés et, sur le site internet susmentionné, un registre électronique permettront au public de formuler ses observations et propositions, lesquelles pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Niederlauterbach, 17 rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH.

Un avis informera le public de la mise à disposition du public du projet de modification.

Cet avis sera publié en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition et affiché en mairie, également 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil Municipal, qui en délibèrera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public par délibération motivée.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'informations prévues à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera, en outre, transmise au contrôle de légalité. Elle sera exécutoire dans les conditions prévues aux articles L.213 1-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après débats et renseignements complémentaires, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de la mise à disposition du public du projet de Modification Simplifiée N°1 du Plan Local 'Urbanisme de Niederlauterbach.
- **Autorise** le Maire à passer et signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération.

Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2022

Il est rappelé :

- Que l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Que ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la réserver à des intercommunalités et communes moins favorisées,
- Que pour l'année 2022, un prélèvement de 818 311€ a été notifié par les services de l'Etat, trois modes de répartition des prélèvements ou des versements entre la communauté de communes et ses communes membres sont envisagés, à savoir :

→ La répartition dite « de droit commun »

Cette péréquation est pré-calculée par les services de l'Etat. Elle se définit par une répartition du potentiel fiscal agrégé (PFA) de la Communauté de Communes et ses communes membres.

→ La répartition dérogatoire « à la majorité 2/3 »

Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, suivant une répartition désormais librement choisie.

Dans un second temps la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal / financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le Conseil de l'EPCI.

Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée de droit commun, ni de minorer de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée de droit commun.

→ **La répartition dérogatoire dit « libre »**

Dans cette option, il appartient à la Communauté de Communes de définir librement la répartition du prélèvement ou du reversement suivant ses propres critères.

Il a été proposé d'opter pour la répartition dérogatoire dit libre, et de demander une prise en charge de 20% de la part communale aux communes membres. Ce choix a été validé à 29 voix et 1 voix contre lors du conseil communautaire du 27 septembre 2022.

Ladite délibération n'ayant pas été prise à l'unanimité, un accord de l'ensemble des conseils municipaux dans les deux mois qui suivent la délibération de l'EPCI est demandé par les services de la préfecture. A défaut de délibération dans ce délai de deux mois, les conseils municipaux seront réputés avoir approuvé la répartition libre.

Au vu de ce qui précède et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** décide :

- **D'approuver** la répartition dérogatoire dite « libre »
- **D'accepter** la prise en charge de 20% de la part communale aux communes membres pour l'exercice 2022.

RECRUESCENCE DES CAMBRIOLAGES



Recrudescence des cambriolages

Chaque année, la gendarmerie constate une augmentation du nombre de cambriolages après le passage à l'heure d'hiver. Voici quelques conseils pour lutter contre ce phénomène :

- Évitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...).
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc.).
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les.
- Signalez votre absence à la gendarmerie locale grâce à l'opération tranquillité vacances.

Pour en savoir plus :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/un-concentre-de-bons-reflexes-pour-mieux-lutter-contre-les-cambriolages>



INFOBEST
PAMINA

Journée d'information transfrontalière
Grenzüberschreitender Informationstag

Jeudi/Donnerstag
03.11.2022

RDV en présentiel :

- Agentur für Arbeit
 - Pôle Emploi
- Centre des Impôts / Finanzamt
 - CPAM / AOK
- Deutsche Rentenversicherung
 - CARSAT
 - CAF

RDV téléphonique :

- Familienkasse

Il est impératif de prendre rendez-vous : 03 68 33 88 00 ou par courriel : infobest@eurodistrict-pamina.eu
Eine Terminvereinbarung ist erforderlich : 03 68 33 88 00 oder per Email : infobest@eurodistrict-pamina.eu

INFOBEST PAMINA
2 rue du Gal Mittelhauser
F-67630 LAUTERBOURG

CONFÉRENCES DU TEMPS LIBRE

Mercredis de
14h30 à 16h30

aux
Archives Municipales
Wissembourg

up PAMINA vhs
Université Populaire

Qui était Mahomet? 19/10 Edgard Weber

Les légendes de géants, gnomes, nains et lutins en Alsace 16/11 Gérard Leser

Invitation à l'écriture de son journal personnel avec Flaubert 14/12 Ambroise Perrin

France et Allemagne : un détachement progressif ? 18/01 J-S Marx

Les Charbonniers de Lembach 08/02 Charles Schlosser

Santé, médecine et médecins au camp de concentration de Natzweiler-Struthhof 08/03 Loïc Lutz

Brossmann, plusieurs générations de lithographes 29/03 Alfred Scheidt

Cigogne, sage-femme et magie 12/04 Adrien Fernique

Les pièges de l'histoire d'Alsace 10/05 M-T Fischer

La vie de château au Moyen-Age 07/06 Rolf Übel

Inscription sur www.up-pamina-vhs.org

Mail : info@up-pamina-vhs.org

0(033) 3 88 94 95 64



FORMALITÉS D'URBANISME

Déclaration préalable ou Permis de construire

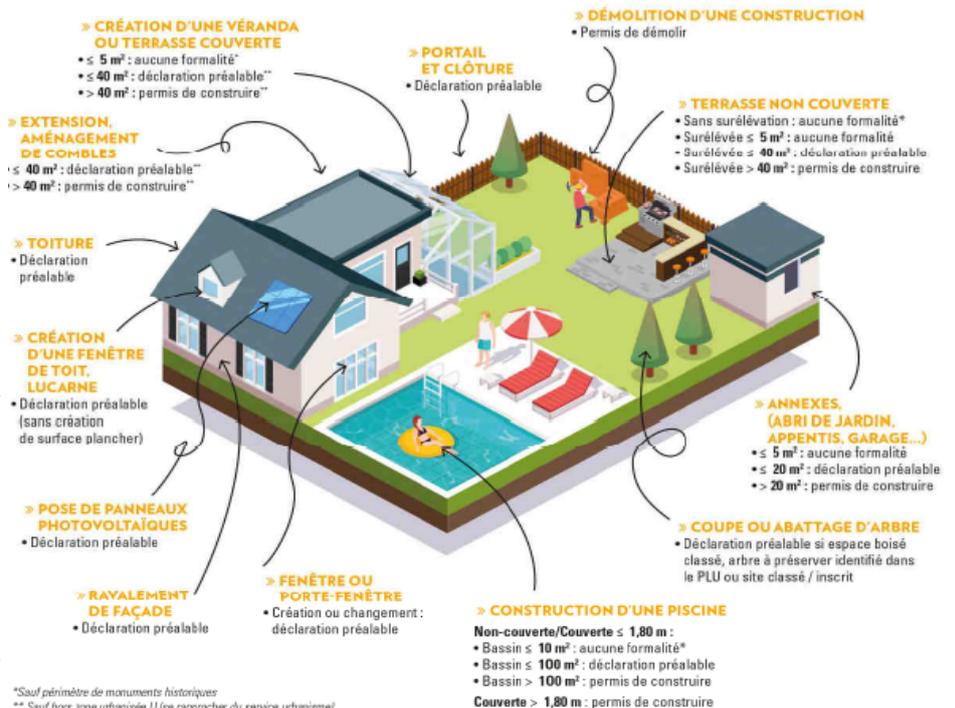
Quelles autorisations demander ?

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires, préalables à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement...).

Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager les travaux.

Le schéma présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient pour tout projet de travaux de s'adresser au préalable à votre mairie afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

COMMUNICATIONS DIVERSES

 <p>POUBELLE JAUNE 03,16 et 30 novembre 14 et 29 décembre Voir calendrier</p>	<p>POUBELLE BRUNE 02,08,15,22 et 29 novembre 06,13,20 et 28 décembre Voir calendrier</p> 
---	---

SAPINS POUR LES PLACETTES DU VILLAGE

❑ Pour embellir les placettes des différents lieux du village, la commune accepte volontiers les sapins dont vous aimeriez vous débarrasser car devenus trop grands ou gênants.

❑ N'hésitez pas à vous faire connaître si vous désirez vous débarrasser rapidement d'un tel conifère, la commune se chargera de l'enlèvement.



Merci à vous pour cette participation.

FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE AU PUBLIC

La mairie et l'agence postale seront fermées durant les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

↳ Les colis et courriers avisés seront à récupérer à Lauterbourg

Vous pouvez nous contacter par mail :

mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr

En cas d'urgence, nous vous prions de vous adresser directement à M. Le Maire ou aux adjoints.



Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et le Personnel Communal vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS 2022

↳ Rendez-vous le **Samedi 10 décembre 2022 à 12h00** à la salle des fêtes.

↳ Les membres du CCAS et du Conseil Municipal passeront le **week-end du 12/13 novembre** pour les inscriptions.



En cas d'absence, merci de nous informer de votre présence auprès de la mairie aux horaires d'ouverture, par téléphone au ☎ **03 88 94 30 06** ou par mail

✉ : **mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr**

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Le ramassage du vieux papier va continuer au sein de notre commune, et ce toujours au bénéfice de nos écoles.

La prochaine collecte aura lieu le week-end du 13 et 15 janvier 2023.



DATES DES BATTUES DE CHASSE A NIEDERLAUTERBACH SAISON 2022/2023

➤ Restez attentifs et évitez les endroits à risques lors de vos joggings et de vos promenades. Evitez les sorties à VTT, tout comme les cueillettes de champignons dans les sous-bois aux dates suivantes :



⇒	06 Novembre 2022
⇒	13 Novembre 2022
⇒	20 Novembre 2022
⇒	27 Novembre 2022

⇒	04 Décembre 2022
⇒	11 Décembre 2022
⇒	15 Janvier 2023
⇒	22 Janvier 2023



DÉCHETS VERTS

Si vous avez des déchets verts résultant de taille, de coupe etc.. Il est possible de les déposer à Niederlauterbach uniquement sur autorisation.

Veuillez prendre rendez-vous auprès de la mairie.

☎ : **03 88 94 30 06**

✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr



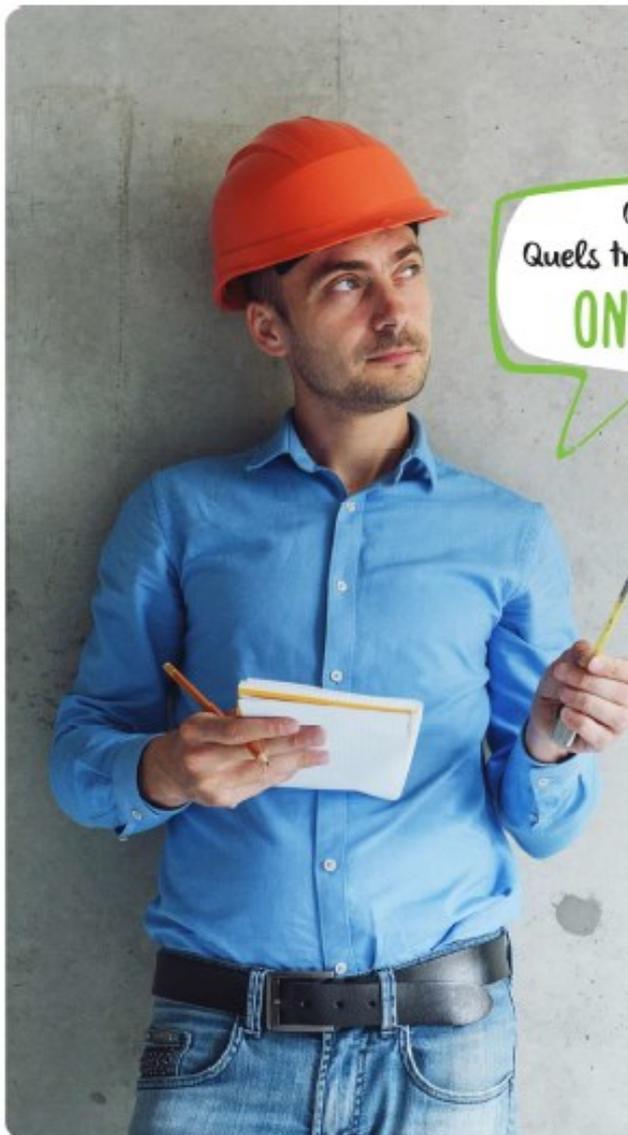
VENTE DES CALENDRIERS DES POMPIERS

Les pompiers passeront à partir du 19 novembre pour vendre les calendriers de 2023. Ils vous remercient d'avance pour votre accueil et votre générosité.

Vous pouvez aussi contacter :

- **Alain HERBEIN** au 06 80 30 84 58
- **Jean-Michel ENGELHARD** au 06 87 65 83 73
- **Eric WEIGEL** au 06 15 63 40 70





Quelles sont les aides disponibles?
Quels travaux pour quelles économies d'énergie?
ON VOUS ACCOMPAGNE 😊😊

**CONSEILS ET VISITE INITIALE
GRATUITS**



**Renseignements
et demande de rendez-vous :**
www.oktave.fr

0 805 383 483 Service à appel
gratuits

Votre territoire se préoccupe de la transition énergétique et met à votre disposition un conseiller



**Coordonnées
du conseiller rénovation
de la Bande Rhénane**

Gwennaël COHERGNE
Tel. : 06 46 14 70 30
Mail : inforeno67@oktave.fr

Les permanences de votre conseiller rénovation

**Lundi matin & mardi matin
de 9h à 12h**

CC PAYS RHÉNAN
32 Rue du Général de Gaulle
67410 Drusenheim

**Jeu-di matin & vendredi matin
de 9h à 12h**

CC DE LA PLAINE DU RHIN
3 Rue Principale
67930 Beinheim

Mercredi matin de 9h à 13h Visite à domicile, sur rendez-vous.

DAGNÉ | 063 206 12 11

**BANDE
RHÉNANE**
Pôle d'équilibre Territorial et Rural

oktave
La rénovation à votre portée

Service régional de rénovation
performante de l'habitat

Avec le soutien de

climaxion
Ateliers - Economie - Habitat

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

ASEME

Grand Est
Région

La vie autrefois

Les maisons

En 1885, le planant de maisons était à colombages. Beaucoup ont été détruites pendant la guerre 1914.



L'éclairage

On n'éclairait avec des lampes à pétrole et des bougies.

Le chauffage

On mettait du bois et du charbon dans une grande cuisinière qui servait aussi de poêle. En hiver on vivait à la cuisine qui était souvent la seule pièce chauffée.

Le pain

Beaucoup de gens faisaient le pain eux-mêmes. La plupart avait un four pour le faire cuire. Ceux qui n'en avaient pas allaient le cuire chez le boulanger. On faisait aussi de la tarte flambée dans le four à pain.

L'eau

Les puits étaient communs. Il n'y en avait plusieurs dans les rues. Petit à petit les gens ont eu un puits dans leur cour puis beaucoup plus tard l'eau courante (1954).



"Puits" aus Niederlauterbach



Histoire des puits

Longtemps, on remontait l'eau des puits à l'aide des seaux

- puits avec chaînes -

Aut 18^{ème}, les puits sont actionnés grâce à un balancier en bois.

- puits avec balancier -

Aut 18^{ème}, environ 15 puits communs étaient en fonction.

Ils servaient à plus de 10 familles

De 1833, on creuse des puits mitoyens pour 2 familles. Bientôt chaque famille aura son puits

D'où vient l'eau que nous buvons ?

En 1955, la commune fait installer la conduite d'eau. Notre eau vient du Rhin.

Elle est pompée et filtrée à Muthern

Cette relation dessert 15 villages

Lauterbourg	Muthern	Untzgenbach
Scheibenhart	Salmbach	Liegen
Ronville	Schleithal	Wimbach
Munchhausen	Eberbach	Aberlauterbach
Niederlauterbach	Lebach	Wackenthal

LES SENTIERS DU THEATRE



100% EAC - Ecoles élémentaires

LA LEGENDE DE TSOLMON

Conte et musique

Gobi Rhapsodie

MAR. 29 NOVEMBRE - 20h

SELTZ ESS



Gobi Rhapsodie

Il y a longtemps en Mongolie vivait la princesse Tsolmon, amoureuse d'un modeste berger. Lorsque celui-ci doit retourner chez lui, dans le lointain désert de Gobi où sa famille et son troupeau l'attendent, Tsolmon lui offre un cheval ailé afin qu'il puisse parcourir chaque nuit les milliers de kilomètres qui les séparent. Ils vivent ainsi, heureux chaque nuit, durant plusieurs années – jusqu'à ce jour d'hiver où une femme jalouse coupe les ailes du cheval...

Lorsque la pianiste classique Susanna rencontre Mandakh, virtuose de la vièle et du chant diphonique, le duo Gobi Rhapsodie naît comme une évidence, et avec lui une musique unique et envoûtante, au croisement des chants mongols et de la musique classique et jazz. S'appuyant sur la fabuleuse légende du *morin khuur* (vièle à tête de cheval), le duo nous offre ici une histoire folle et émouvante, au cœur de la Mongolie.

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Ecole - Collège - Université

Le harcèlement à l'école

Tous concernés!

Le harcèlement c'est quoi ?



Un élève est victime de harcèlement ou d'intimidation lorsqu'il est soumis de façon répétée à des brimades ou des moqueries qui créent un sentiment de mal-être et de souffrance.

Le cyberharcèlement c'est quoi ?



C'est la continuité de ces moqueries ou intimidations partagées et amplifiées par les réseaux sociaux, phénomène de plus en plus répandu.



Je suis parent

Restez vigilants : parlez régulièrement avec votre enfant de sa vie à l'école. 

En cas de doute, parlez-en à l'enseignant(e) de votre enfant, au directeur/directrice ou tout adulte de l'établissement. Ce sont vos interlocuteurs pour évoquer le mal-être de votre enfant. Des personnels présents sur tout le territoire alsacien sont formés au traitement de ces situations.



Je suis élève, victime ou témoin

J'en parle à un adulte de l'école ou à un parent ou à n'importe quel adulte de confiance. Il t'écouterà et t'aidera ou t'orientera vers la bonne personne.



Si vous vivez cette situation :

Appelez notre contact académique de proximité
au 3020 (non au harcèlement)
au 3018 (cyberharcèlement)

Écrivez à nonauharcèlement@ac-strasbourg.fr




LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

DON DU SANG

La collecte organisée à NIEDERLAUTERBACH le 21/09/2022 a permis d'accueillir **29 donneurs de sang**.

Le prochain don du sang se tiendra le 21 décembre à la salle des fêtes communale.



BIBLIOTHÈQUE « Plaisir de Lire »

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

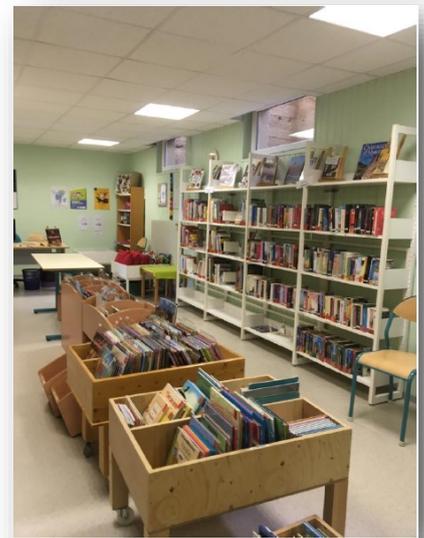
Vendredi de 17h00 à 18h00

Samedi de 10h00 à 11h00

Pour rappel, le portage de livres pour les personnes à mobilité réduite n'est actuellement plus assuré.

Nous vous remercions pour votre compréhension et d'avance nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Les bénévoles de la bibliothèque



SPECTACLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

➔ **Le jeudi 6 octobre 2022**, la classe des CP-CE1 et CE2 a accueilli l'association "Monde et Nature" venue présenter le spectacle "Je suis différent...et alors!".

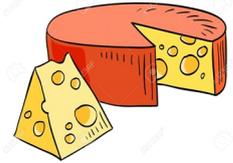
Les enfants ont chanté, dansé et se sont déguisés en abordant les thèmes de la différence entre les uns et les autres comme facteur de richesse et non pas de discrimination et de la nécessité d'être tolérant et de s'entraider pour mieux vivre ensemble.

Ils ont beaucoup apprécié ce moment.



VENTE DE FROMAGES ET DE BRETZELS

Afin de participer au financement des différents projets des deux écoles de Niederlauterbach, l'association se réjouit de vous proposer deux ventes gourmandes pour cette fin d'année.



Laissez-vous tenter par la désormais traditionnelle **vente de fromages et charcuteries** de qualité issus de coopératives et fruitières artisanales, pour la première action de cette année scolaire. A celle-ci se rajoute une **vente de bretzels et coffrets Boehli**, de quoi garnir vos tables de fête, et donner des idées pour sous le sapin.

- ➔ Vous trouverez les bons de commandes pour les deux ventes dans ce bulletin communal.
- ➔ Les règlements (chèques à l'ordre de l'association Parentèle) seront à remettre avec le bon de commande dans la boîte aux lettres de l'association (rue de l'école à côté de la mairie) **au plus tard le 19 novembre 2022**.
- ➔ Pour la vente de fromages il est également possible de passer commande en ligne sur le site www.sinergy.fr rubrique Espace Client en utilisant le code opération suivant : **7FRR68NW**.
- ➔ La livraison des produits est prévue **le mardi 13 décembre 2022** (sauf contrainte des transporteurs), vous pourrez venir récupérer vos commandes au foyer communal **entre 16h et 18h**.
- ➔ L'association : Mme Dick (**06.07.74.68.96**), Mme DI Maio, Mme Hammer, Mme Deck, Mme Schuler (**06.82.29.01.77**). Ou par mail à l'adresse suivante : la.parentele@laposte.net
- ➔ Restez informés, rendez-vous sur notre page Facebook "Association Parentèle" pour les informations pratiques et évènements !

L'association Parentèle vous remercie pour votre soutien et vous souhaite un bel automne et de belles fêtes de fin d'année !

Bon de commande

la fœbrique à BRETZELS
par boehli

Vendeur : _____ Adresse : _____

Groupe - classe : _____ Téléphone : _____

Le Meilleur Vendeur recevra 4 entrées pour visiter La Fabrique à Bretzels !

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	Quantité	Prix Unitaire TTC	Prix Total TTC
Les Traditionnels au kilo				
440	Sac 1kg Mini Bretzels		4,60 €	
1736	Sac 1kg Bretzels Moyennes		4,60 €	
509	Sac 1kg Sticks		4,60 €	
508	Sac 1kg Rondzels		5,30 €	
346	Sac 1kg Assortiment Cocktail		5,80 €	
1735	Sac 1kg Crackers		5,80 €	
702	Sac 1kg Mini Bretzels Bien Cuites		5,00 €	
356	Seau 1,5kg Assortiment Cocktail		8,90 €	
379	Sachets 40g Mini Bretzels - le colis de 25 sachets		12,00 €	
Les Indispensables				
934	Sachet 100g Bretzels enrobés de chocolat noir		4,50 €	
933	Sachet 100g Bretzels enrobés de chocolat lait		4,50 €	
1646	Sachet 125g Apéro Party		2,50 €	
297	Tubo 300g Sticks & Bretzels BIO		2,60 €	
1709	Boîte Collector garnie d'un tubo 500g Sticks & Bretzels		7,00 €	
1501	Cubi 700g de Chapelure de Sticks & Bretzels		3,60 €	
Nos Idées Cadeaux				
1662	Boîte à sucre Vintage garnie		12,50 €	
1781	Boîte à Bretzels Vintage garnie d'1kg de Bretzels		14,00 €	
1562	Kit Apéro Découverte		21,00 €	
1351	Planchette Apéro		24,00 €	
1663	Wine-Bag Festif		24,00 €	
420	Petit coffret Bière & Bretzels		24,00 €	
500	Grand coffret Bière & Bretzels		28,00 €	
1923	Cabas Best-Sellers		28,00 €	
1924	Coffret Gourmand		48,00 €	

Ce bon de commande est à remettre aux organisateurs, accompagné de votre règlement.

Total TTC

Règlement : Espèces Chèque (à l'ordre de l'association)

Merci pour votre soutien !

Si vous désirez annuler votre commande dans le délai légal de 14 jours, merci d'en faire la demande auprès des organisateurs.

Produits chocolatés non disponibles à la livraison de juin à septembre inclus

Nos Traditionnels au Kilo

VENDUS EN SAC DE 1 KG

Mini-BRETZELS
Réf : 440
4,60€

BRETZELS MOYENNES
Réf : 1736
4,60€

STICKS
Réf : 509
4,60€

RONDZELS
Réf : 508
5,30€

ASSORTIMENT COCKTAIL
Réf : 346
5,80€

CRACKERS
Réf : 1735
5,80€

MINI-BRETZELS BIEN-CUITES
Réf : 702
5,00€

ASSORTIMENT COCKTAIL 1,5KG
Réf : 356
8,90€

ET POUR LE GÔUTER : COLIS DE 25 SACHETS 40 G DE BRETZELS
Réf : 379
12,00€

Nos Idées Cadeaux

PETIT COFFRET BIÈRE & BRETZELS
Réf : 420
24,00€

GRAND COFFRET BIÈRE & BRETZELS
Réf : 500
28,00€

CABAS BEST-SELLER
Réf : 1923
28,00€

COFFRET GOURMAND
Réf : 1924
48,00€

NOS PARTENAIRES
Nous sommes fiers d'être distribués par des partenaires locaux pour répondre nos idées cadeaux : La Boutique d'Urbanité, L'Atelier de la Boulangerie, Le Café de la Courbe, les moulinettes et raffinerie ABBÉ, ou encore la fabrication Patisserie!

Les Indispensables

BRETZELS AU CHOCOLAT NOIR
Réf : 934
4,50€

BRETZELS AU CHOCOLAT LAIT
Réf : 933
4,50€

APÉRO PARTY
Réf : 1646
2,50€

STICKS & BRETZELS BIO
Réf : 297
2,60€

BOÎTE COLLECTOR GARNIE
Réf : 1709
7,00€

CHAPELURE DE BRETZELS
Réf : 1501
3,60€

Nos Idées Cadeaux

BOÎTE À SUCRE VINTAGE
Réf : 1662
12,50€

BOÎTE À BRETZELS VINTAGE
Réf : 1781
14,00€

KIT APÉRO DÉCOUVERTE
Réf : 1562
21,00€

PLANCHETTE APÉRO
Réf : 1351
24,00€

WINE BAG FESTIF
Réf : 1663
24,00€

Mais, comment sont fabriquées toutes ces Bretzels ?

Visitez la fœbrique à BRETZELS à Gundershofen

Observez la production de nos Bretzels BOEHLI!

Profitez d'une expérience unique, guidée et gourmande en Ansee de Naurt!

Infos et réservations : www.offitourismeboehli.fr 03.88.00.36.75

BON DE COMMANDE

Commande prise par

Nom

Prénom

Téléphone (facultatif)

Classe/Section

DÉSIGNATION	RÉF.	PAGE	POIDS	PRIX	QTÉ	TOTAL
FROMAGES DU JURA						
Comté fruité 9 mois d'affinage	BI01	3	500 g	10,95 €		
Comté vieux 14 mois d'affinage	BI02	3	500 g	12,95 €		
Comté Grande Réserve 20 mois d'affinage	BI03	3	500 g	14,95 €		
Morbier	BI04	3	500 g	10,95 €		
Sachet de fondue suisse 3 pers.	BI05	3	400 g	14,95 €		
Cancoillotte nature	BI06	3	250 g	4,95 €		
Cancoillotte à l'ail	BI07	3	250 g	4,95 €		
Cancoillotte au vin jaune	BI08	3	220 g	4,95 €		
Mont d'Or 2/3 pers.	CO01	3	475 g	11,95 €		
Mont d'Or 4/5 pers.	CO02	3	700 g	15,95 €		
FROMAGES DU MASSIF CENTRAL						
Cantal entre deux pasteurisé	CA01	4	250 g	5,95 €		
Cantal au lait cru entre deux	CA02	4	250 g	6,95 €		
Tomme de montagne	CA04	4	400 g	9,95 €		
Tomme de montagne	CA05	4	400 g	11,95 €		
Tomme fraîche pour l'aligot et la truffade	CA06	4	500 g	7,95 €		
Fourme d'Ambert	CA07	4	250 g	6,50 €		
Pierrefortais	CA08	4	380 g	9,50 €		
Saint Nectaire laitier	CA10	4	400 g	9,50 €		
Saint Nectaire fermier	CA11	4	400 g	12,50 €		
FROMAGES DES ALPES						
Raclette au lait cru tranchée 3/4 P	SC01	5	500 g	13,95 €		
Raclette trio classique/fumée/chèvre tranchée 3/4 P	SC02	5	500 g	16,95 €		
Tomme de Savoie affinage doux	SC04	5	400 g	9,50 €		
Tomme de Savoie affinage puissant	SC05	5	400 g	10,95 €		
Abondance laitier	SC06	5	220 g	6,95 €		
Abondance fermier	SC07	5	220 g	7,95 €		
Fondue de Savoie 4 fromages 3 pers.	SC09	5	400 g	11,95 €		
Fondue de Savoie au vin blanc 2 pers. prête à l'emploi	SC10	5	400 g	13,95 €		
Beaufort	SC11	5	220 g	9,50 €		
Grand reblochon fruitier	BO02	5	450 g	11,95 €		
Grand reblochon fermier	SC13	5	450 g	12,95 €		
Grand reblochon fruitier	BO03	5	450 g	13,95 €		
Râpé de Haute Savoie	SC14	5	250 g	5,95 €		
MUNSTERS ET SPÉCIALITÉS						
Munster au lait cru	FI01	6	200 g	5,75 €		
Vigneron aux fines herbes	FI05	6	250 g	6,95 €		
Vigneron au piment d'Espelette	FI02	6	250 g	6,95 €		
Vigneron myrtille	FI06	6	200 g	6,95 €		
Saint-Félicien	SC18	6	160 g	7,95 €		
Saint-Marcellin	SC19	6	80 g	4,50 €		
MAROILLES						
Maroilles en quart	LE01	6	200 g	5,50 €		
Crème de Maroilles	LE02	6	200 g	5,75 €		
CAMEMBERT, BRIE ET COULOMMIERS						
Camembert entier	FR01	7	250 g	5,95 €		
Brie de Meaux	DO01	7	200 g	6,50 €		
1/2 Coulommiers	DO02	7	275 g	7,95 €		
1/2 Barisien	DO03	7	275 g	9,95 €		
BRILLAT SAVARIN, CHAOURCE						
Brillat Savarin	LN01	7	200 g	6,50 €		
Chaource	LN02	7	250 g	6,50 €		
FROMAGES DE CHÈVRE ET BREBIS						
Tomme de chèvre	SC16	8	220 g	7,50 €		
Selles sur Cher tradition chèvre	JA01	8	150 g	6,50 €		
Sainte Maure de Touraine tradition chèvre	JA02	8	250 g	9,50 €		
Petit Valencay tradition chèvre	JA03	8	110 g	5,95 €		
Crottin feuille fleuri x2 chèvre	JA04	8	120 g	5,95 €		
Bûchette chèvre frais cendrée	JA05	8	100 g	2,50 €		
Bûchette chèvre frais au poivre	JA06	8	100 g	2,50 €		
Bûchette chèvre frais ail et fines herbes	JA09	8	100 g	2,50 €		
Roquefort	VE01	9	200 g	6,50 €		
Tommette de brebis	SC15	9	300 g	12,95 €		

Tous nos fromages sont au lait cru hormis ceux signalés par un symbole pour pasteurisé AOP IGP Coup de cœur

Commande pour (si différent)

Nom

Prénom

Téléphone (facultatif)

DÉSIGNATION	RÉF.	PAGE	POIDS	PRIX	QTÉ	TOTAL
Palais fermier de brebis au lait cru						
JA10	9	90 g	5,50 €			
TARTINABLES						
Tartinade de chèvre frais tomate et basilic	JA07	9	90 g	5,50 €		
Tartinade chèvre et miel	JB01	8	90 g	5,50 €		
SALAISONS ET CHARCUTERIE						
Saucisse de Morveau	DR01	10	400 g	8,95 €		
Saucisse de Montbéliard	DR02	10	320 g	6,95 €		
Saucisse fumée au Comté	DR03	10	400 g	9,50 €		
Plateau de charcuterie 4p. coppa, brési, rosette et bacon	DR04	10	220 g	10,95 €		
Terrine de chevreuil forestier	AL03	10	180 g	6,25 €		
Terrine de sanglier et romarin	AL04	10	180 g	6,25 €		
Terrine de volaille et foie gras	AL05	10	180 g	6,95 €		
Terrine aux myrtilles	AL11	10	180 g	6,25 €		
Rillettes de canard	AL09	10	170 g	6,75 €		
Saucisson pur porc nature	MO01	10	180 g	4,25 €		
Saucisson pur porc fromage de chèvre	MO02	10	180 g	4,25 €		
Saucisson pur porc Beaufort	MO03	10	180 g	4,25 €		
Saucisson pur porc canard	MO04	10	180 g	4,25 €		
Saucisson pur porc sanglier	MO05	10	180 g	4,25 €		
Saucisson pur porc noisettes	MO06	10	180 g	4,25 €		
Saucisson pur porc au piment d'Espelette	MO07	10	180 g	4,25 €		
Chorigo pur porc	MO08	10	180 g	4,25 €		
PÂTES FRAICHES						
Ravioles 5 fromages	AL06	11	250 g	5,50 €		
Ravioles aux 2 jambons	AL07	11	250 g	5,50 €		
Spaetgle véritables	AL08	11	400 g	3,50 €		
KIT BRETZEL						
Kit de préparation de Bretzels 10/12 pcs	FA01	11	unité	9,95 €		
BISCUITS APÉRITIFS						
Gâteaux apéritif au comté	JB07	11	100 g	3,95 €		
Gâteaux apéritif cancoillotte - ail des ours	JB09	11	100 g	3,95 €		
MIELS ET CONFITURES						
Miel toutes fleurs	WI01	11	500 g	8,95 €		
Miel crémeux toutes fleurs	WI02	11	500 g	9,95 €		
Miel de sapin	WI03	11	500 g	14,95 €		
Confiture de cerises noires	HO07	11	110 g	3,95 €		
Confiture de litchis framboises	HO01	11	110 g	3,95 €		
Confiture de myrtilles	HO03	11	220 g	6,50 €		

Total
DE LA COMMANDE

MERCI DE LIBELLER VOS CHÈQUES À L'ORDRE DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE DE CETTE VENTE.

En cas de rupture de stock d'un produit, nous nous réservons le droit de le remplacer par un produit de valeur égale ou supérieure. Nos fromages sont conditionnés manuellement à partir de meules. Les quantités peuvent ainsi varier de +/- 10%. Ceux-ci doivent être conservés au réfrigérateur.



RUGBY DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur Florian RAT, de l'AS Lauterbourg Rugby est venu initier les élèves de l'école maternelle au ballon ovale.

Durant trois séances, les enfants ont appris à se déplacer avec le ballon dans les bras et à le poser dans une zone précise.



La semaine du goût

La semaine du goût était cette année sur le thème des couleurs : chaque jour une couleur et un légume ou un fruit. Une occasion de couper, cuisiner et goûter à l'école.

○ *Lundi Jaune, les enfants ont coupé et goûté une pomme jaune puis fait de la compote de pommes.*

○ *Mardi orange, les enfants ont coupé du potimarron, fait et mangé de la soupe.*



○ *Jeudi noir, les enfants ont cuisiné un gâteau aux yaourts et aux figes*



○ *Vendredi vert, les enfants ont coupé et mangé des concombres*



DEMANDE DE DONNS D'USTENSILES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

- 8 petites planches à découper
- 2 pèle-pommes
- 8 couteaux éplucheurs (spéciaux enfants)
- 1 saladier en verre
- 2 fouets



- 3 moules à manqué
- 2 pinceaux de cuisine
- 1 balance électronique
- des emporte-pièces bredele
- 2 spatules
- 1 maryse

Merci de prendre directement contact avec la directrice de l'école maternelle

TOURNOI DE RUGBY-ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

➤ L'entraîneur Florian Rat est intervenu à l'école maternelle et dans les deux classes élémentaires de Niederlauterbach afin d'initier et/ou d'entraîner les élèves au rugby. Pour les élèves de la classe de CM1-CM2, le cycle s'est terminé par un tournoi, le vendredi matin du **21 octobre 2022 à Lauterbourg**.

Malgré la pluie, les élèves étaient ravis d'y participer et ont gardé le sourire tout au long de la rencontre.



FOOTBALL CLUB DE NIEDERLAUTERBACH

- ◇ Le FC Niederlauterbach vous invite à son traditionnel Kesselfleisch (ou jambon braisé) le **samedi 3 décembre à partir de 11h30. Prix 15 €**
- ◇ Réservation possible auprès d'un membre du club.
- ◇ Par ailleurs il reste encore de la place pour notre week-end de kermesse, aussi bien le samedi soir pour le **Gyros avec animation musicale** que pour le dimanche midi (**rouleau ou steak-frites**)





Après deux années de confinement et de restrictions sociales, une assemblée haute en couleur qui a su trouver le chemin d'une après-midi de rencontre et de partage sous le soleil et un magnifique ciel bleu.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles et photos que vous souhaitez voir publiés

GRANDS ANNIVERSAIRES

A l'occasion des **85 années de Odile ILLIG**



Ainsi que pour les **noces d'or** de **Marie-Jeanne et Gérard WEIGEL**,

La commune a transmis ses félicitations.
Des corbeilles garnies ont été remises à cet effet.



Faites nous savoir vos dates d'anniversaires de mariage si vous souhaitez que la Mairie en soit informée.

LES ANNIVERSAIRES

EN NOVEMBRE

Le 6 novembre	71 ans	LICHTENWALTER Gerd
Le 7 novembre	84 ans	HEILMANN Paul
Le 8 novembre	73 ans	URLACHER Charles
Le 10 novembre	81 ans	AUGE Marie-Thérèse née ZIMMERMANN
Le 13 novembre	88 ans	HEILMANN Marlise née HEINTZ
Le 13 novembre	80 ans	KREUTZBERGER Paul
Le 18 novembre	72 ans	BURGARD Fernand
Le 20 novembre	79 ans	STROHM Jacqueline née SONNTAG
Le 20 novembre	72 ans	SCHINDELE Manfred
Le 25 novembre	76 ans	ARTH Rose née HASSLER
Le 25 novembre	86 ans	KUCHLER Rose



EN DECEMBRE

Le 4 décembre	85 ans	ZERR Marie née KUNTZ
Le 5 décembre	84 ans	HEINTZ Marie Rose née BUHLER
Le 6 décembre	74 ans	LUGAGNE Fernand
Le 09 décembre	70 ans	MITTENBUHLER Jean Paul
Le 9 décembre	85 ans	ZIMMERMANN Anne née RIEDINGER
Le 12 décembre	70 ans	HEILMANN Jeannine née DILLMANN
Le 13 décembre	70 ans	WALTER Aloyse
Le 14 décembre	88 ans	FRITZ Odile née IFFRIG
Le 27 décembre	70 ans	BRUST Martin
Le 27 décembre	77 ans	EICHENLAUB Marie-Louise née KIEFER
Le 30 décembre	80 ans	ENGELHARD Berthe née KOELTZ
Le 31 décembre	71 ans	GRIEL Gérard

NAISSANCE

Le 31 août

Yanis SCHUBERT, fils de Christian SCHUBERT et de Christina SEER

Le 15 octobre

Eden WAGNER, fils de Cyril WAGNER et de Agathe WAGNER



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une de ces pages (anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie, afin de retirer vos noms des listes de diffusion). MERCI !

SERVICES UTILES

Ecole Maternelle —16, Rue de l'Ecole	03 88 53 60 63
Ecole Élémentaire —17, Rue de l'Ecole	03 88 53 61 04
Assistante sociale	03 69 06 73 76
Déchetterie Wintzenbach	03 88 86 55 51
Office de tourisme Seltz-Lauterbourg	03 88 05 59 79
Médecin de garde (samedi midi à lundi 7 heure)	03 69 55 33 33
Tours de garde des infirmier(e)s	
Cabinet LAUTERBOURG	03 88 54 67 72
Cabinet SALMBACH	03 88 53 64 65

ADRESSES UTILES

Urgences vétérinaires

[https://www.urgences-veterinaires.fr/trouver-un-veterinaire-BAS-RHIN\(67\)](https://www.urgences-veterinaires.fr/trouver-un-veterinaire-BAS-RHIN(67))

Notaire— Maître GROSCLAUDE Jean-Mathieu 03 88 94 81 56
1 Route du Rhin 67630 LAUTERBOURG

Kinésithérapeute à MOTHERN 06 82 14 31 19
Mme SCHMITT Sophie

Taxi Laurence—laurence.stroh75@gmail.com 07 71 17 61 30
Taxi Philippe PONS - philippepons67@sfr.fr 06 18 88 32 94

Fluo Grand Est—horaires de bus
<https://www.ctbr67.fr/la-ctbr/le-reseau-67/> 09 72 67 67 67

Ramonage la Brosse d'Alsace MOTHERN 03 88 49 84 35
France Ramonage SELTZ 06 30 45 01 54

Eradigüepe 06 62 83 24 56
3 rue de la Paix 67160 WISSEMBOURG

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE 03 88 94 80 12
SOS MAIN 03 88 14 42 57



SAMU

Police
Gendarmerie

Pompiers

Toutes
urgences

AMBULANCES

GREINER 03 88 86 51 43
ROLAND 03 88 86 31 43

Date de parution : Novembre 2022

PHARMACIES DE GARDE

Novembre 2022

01/11/2022	Wissembourg Pharmacie Centrale
05/11/2022	Mothern
06/11/2022	Seltz
11/11/2022	Seebach
12/11/2022	Lembach
13/11/2022	Hatten
19/11/2022	Lauterbourg
20/11/2022	Mothern
26/11/2022	Hatten
27/11/2022	Lembach

Décembre 2022

03/12/2022	Wissembourg Pharmacie de l' Europe
04/12/2022	Lauterbourg
10/12/2022	Beinheim
11/12/2022	Seebach
17/12/2022	Betschdorf
18/12/2022	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
24/12/2022	Merkwiller Pechelbronn
25/12/2022	Beinheim
26/12/2022	Seebach
31/12/2022	Wissembourg Pharmacie Centrale

MAIRIE ET AGENCE POSTALE
DE NIEDERLAUTERBACH

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

☎ 03.88.94.30.06

✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi: 9h30 à 11h00

Mardi : 15h00 à 16h15

Jedi : 17h00 à 18h00

Permanence du Maire : Jeudi de 17h à 18H

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

3 Rue Principale, 67930 BEINHEIM
www.cc-plaine-rhin.fr - 03 88 53 08 20

Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs

26 Rue du Gal Mittelhauser 67630 LAUTERBOURG
www.syndicat-eau-lauterbourg.fr - 03 88 94 80 67

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

3 rue des Sapeurs 67500 HAGUENAU - 03 88 19 29 99